

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
**VILLE DU PORT**



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 4 novembre 2025**

Nombre de conseillers  
en exercice : 39  
Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 24  
Nombre de représentés : 07

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 25  
Nombre de représentés : 07  
Nombre de votants : 32

**OBJET**

**Affaire n° 2025-174**

**PROJET DE RENOUVELLEMENT  
URBAIN ARISTE BOLON/SIDR  
HAUTE**

**REQUALIFICATION DE L'AVENUE  
RICO CARPAYE - RENATURATION  
DU MAIL CENTRAL ET  
AMÉNAGEMENT DE LA CONTRE-  
ALLÉE**

**DEMANDE DE FINANCEMENT AU  
TITRE DU CONTRAT DE  
CONVERGENCE ET DE  
TRANSFORMATION  
(CCT) 2024-2027**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ**, le mardi 4 novembre, le conseil municipal du Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte M. Jean-Max Nagès, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan et M. Sergio Erapa.

**Absents représentés** : M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint par M. Guy Pernic, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe par Mme Honorine Lavielle, Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe par M. Henry Hippolyte, M. Alain Iafar par M. Jean-Paul Babef, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla par M. Jean-Claude Adois et Mme Paméla Trécasce par Mme Sophie Tsiavia.

**Arrivée(s) en cours de séance** : Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe, à 17h16 (affaire n° 2025-169).

**Départ(s) en cours de séance** : Néant.

**Absents excusés** : Mme Annie Mourgaye.

**Absents** : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 27 octobre 2025.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 5 novembre 2025.

**LE MAIRE**  
  
**OLIVIER HOARAU**

Affaire n° 2025-174

**PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ARISTE BOLON/SIDR HAUTE**  
**REQUALIFICATION DE L'AVENUE RICO CARPAYE - RENATURATION DU MAIL**  
**CENTRAL ET AMÉNAGEMENT DE LA CONTRE-ALLÉE**  
**DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU CONTRAT DE CONVERGENCE ET**  
**DE TRANSFORMATION (CCT) 2024-2027**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle Outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique ;

**Vu** le plan de convergence et de transformation de La Réunion ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** la fiche mesure 21.5.1 "Écocité" du CCT 2024–2027 et l'objectif qu'elle soutient d'atténuation et d'adaptation au changement climatique des conditions de vie en outre-mer ;

**Considérant** l'inscription de l'opération de renouvellement urbain intitulé "Nouvo L'horizon" pour les quartiers Ariste Bolon et SIDR Haute dans ce cadre, et notamment le projet de "requalification de l'Avenue Rico Carpaye - renaturation du mail central et aménagement de la contre-allée" ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 22 octobre 2025 ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver le programme de travaux relatif à la requalification de l'avenue Rico Carpaye – renaturation du mail central et aménagement de la contre-allée, pour un coût prévisionnel de 2 840 108 € HT ;

**Article 2 :** d'approuver l'assiette de financement sollicitée au titre du Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 2024–2027 – fiche-mesure 21.5.1 « Écocité », strictement limitée aux travaux de voirie et d'aménagements paysagers, pour un montant de 1 725 577 € HT et de solliciter auprès de l'Etat, à ce titre, la subvention correspondante pour un montant de 750 000 € HT avec une contrepartie communale de 975 577 € HT ;

**Article 3 :** d'approuver le plan de financement prévisionnel et de poursuivre la recherche de financements complémentaires distincts, notamment auprès du FEDER et de l'intercommunalité, afin de réduire la part d'autofinancement communal ;

**Article 4** : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

## **PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ARISTE BOLON/SIDR HAUTE**

### **REQUALIFICATION DE L'AVENUE RICO CARPAYE - RENATURATION DU MAIL CENTRAL ET AMÉNAGEMENT DE LA CONTRE-ALLÉE**

#### **DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT) 2024-2027**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le plan de financement des travaux de requalification de l'avenue Rico Carpaye intégrée au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), en vue de la sollicitation d'une subvention au titre du Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 2024–2027.

La ville du Port s'est engagée dans un vaste programme de renouvellement urbain intitulé "Nouvo Lorizon" pour les quartiers Ariste Bolon et SIDR Haute, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la SPL Grand Ouest, dans le cadre d'un contrat de concession signé en juin 2023. Ce projet fait également partie des opérations inscrites au contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de l'Ecocité Insulaire et Tropicale de La Réunion.

Le programme "Nouvo Lorizon" vise à transformer le quartier notamment en requalifiant les espaces publics, en renforçant la trame verte, en valorisant l'accessibilité et en favorisant les mobilités douces et transports en commun.

Le projet de "Requalification de l'Avenue Rico Carpaye - renaturation du mail central et aménagement de la contre-allée", s'inscrit pleinement dans cette dynamique et constitue une action emblématique de la transformation des quartiers Ariste Bolon / SIDR Haute. D'une longueur d'environ 600 mètres et d'une emprise moyenne de 23 mètres, cette avenue constitue un des axes principaux d'entrée vers le centre-ville.

L'emprise du projet concerne la partie comprise entre l'infrastructure du Transport en Commun en Site Propre (TCSP) portée par le Territoire de l'Ouest et les opérations de logements collectifs SIDR Émile Zola et SEMADER Rico Carpaye.

Le projet vise, conformément à la fiche-mesure 21.5.1 "Écocité" du CCT 2024–2027, à atteindre les objectifs majeurs suivants :

- soutenir les opérations d'aménagement durable,
- contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique,
- favoriser la création d'espaces publics de qualité,
- développer les mobilités actives et collectives et la résilience des territoires.

Dans cette optique, les principes d'aménagement retenus de l'opération de requalification de l'avenue Rico Carpaye sont :

- Redéfinir la hiérarchie viaire pour fluidifier et apaiser les circulations, créant une « colonne vertébrale » pour le quartier ;
- Renforcer les mobilités actives et les transports en commun en aménageant des cheminements piétons et cyclables sécurisés et en intégrant un itinéraire bus en site propre ;
- Transformer l'avenue en « rue-jardin » grâce à la renaturation du mail central, une végétalisation dense, la création d'îlots de fraîcheur et une gestion durable des eaux pluviales ;

- Améliorer le confort, la sécurité et l'accessibilité par l'installation d'un éclairage adapté, un éclairage performant et des aménagements qualitatifs.

**Le démarrage des travaux est prévu pour 2027, avec la réalisation des études de maîtrise d'œuvre sur l'exercice 2026.**

**Le coût prévisionnel global de cette opération au stade de l'avant-projet est estimé à 2 840 108 € HT.**

**Le plan de financement prévisionnel est le suivant :**

| FINANCEURS                                                                                                 | MONTANT EN € HT    | Répartition en % |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------|
| ETAT - CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION Financement au titre de la mesure - FICHE MESURE 21.5.1 | 750 000 €          | 26%              |
| FEDER Financement au titre de la mesure - FICHE ACTION 2.8.1                                               | 120 942 €          | 4%               |
| FEDER Financement au titre de la mesure - FICHE ACTION 2.1.2                                               | 118 800 €          | 4%               |
| TO (Co-maîtrise d'ouvrage pour les réseaux humides)                                                        | 676 942 €          | 24%              |
| COMMUNE DU PORT                                                                                            | 1 173 424 €        | 42%              |
| <b>TOTAL</b>                                                                                               | <b>2 840 108 €</b> | <b>100 %</b>     |

**Ainsi, une subvention de 750 000 € HT sera sollicitée auprès de l'État au titre de la fiche-mesure 21.5.1 "Écocité" (Annexe 1 – Plan de financement prévisionnel détaillé).**

Il convient de noter que la participation totale prévisionnelle de la ville du Port au projet s'élève à 1 173 424 € HT soit 42 % du montant total des dépenses.

La ville du Port prendra en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, ainsi que les dépenses inéligibles et le préfinancement de la TVA.

En outre, il convient de préciser que le projet fait l'objet de recherches de financements complémentaires.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le programme de travaux relatif à la requalification de l'avenue Rico Carpaye – renaturation du mail central et aménagement de la contre-allée, pour un coût prévisionnel de 2 840 108 € HT ;
- d'approuver l'assiette de financement sollicitée au titre du Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 2024–2027 – fiche-mesure 21.5.1 « Écocité », strictement limitée aux travaux de voirie et d'aménagements paysagers, pour un montant de 1 725 577 € HT et de solliciter auprès de l'État, à ce titre, la subvention correspondante pour un montant de 750 000 € HT avec une contrepartie communale de 975 577 € HT ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel et de poursuivre la recherche de financements complémentaires distincts, notamment auprès du FEDER et de l'intercommunalité, afin de réduire la part d'autofinancement communal ;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint dûment habilité, à signer tous les actes correspondants.

## ANNEXE 1 - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

[illegible]